

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	<b>Date</b> 05.09.2018	<b>Heure</b> 8h57	<b>Numéro</b> 18.339	<b>Département(s)</b> DEF
	Annule et remplace			

<b>Auteur(s) : Jean-Jacques Aubert</b>
<b>Titre : Fermeture programmée de l'antenne neuchâteloise de la HEM Genève : quel sera le coût des « économies » pour l'État ?</b>
<b>Contenu :</b> Dans le cadre des négociations que le Conseil d'État mène en vue de la résiliation de la convention entre les cantons de Neuchâtel et de Genève, quels seront les éléments à charge du canton de Neuchâtel (arriérés administratifs, charges communes et partagées avec d'autres institutions, caisse de pension, etc.) autres que les indemnités liées à la procédure de licenciement ? À combien se montera le coût de l'opération ?
<b>Souhait d'une réponse écrite : NON</b>

<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b> Jean-Jacques Aubert		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>